

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Division du patrimoine et de la toponymie

ÉVALUATION DU PATRIMOINE URBAIN

Ville de Montréal
Arrondissement de Verdun - 21

5 mai 2004

TABLES DES MATIÈRES

1.	Cadre méthodologique.....	2
1.1	Introduction.....	2
1.2	Le cadre bâti d'intérêt patrimonial	3
1.2.1	Approche, étapes et résultats	3
1.2.2	Critères de sélection	5
1.3	Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial	8
1.4	Le patrimoine archéologique	8
1.4.1	Le caractère spécifique de ce patrimoine	8
1.4.2	La démarche générale d'acquisition de connaissance et de conservation.....	10
1.4.3	L'approche méthodologique et l'identification du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme.....	11
1.5	Nouvelles perspectives	14
2.	Historique	14
3.	Évaluation du patrimoine urbain.....	15
3.1	Mise en situation	15
3.2	Résultat de l'analyse	16
3.2.1	Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial	16
3.2.2	Le cadre bâti d'intérêt patrimonial.....	17
a.	Les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle	17
b.	Les secteurs de valeur patrimoniale intéressante.....	19
c.	Les secteurs urbains d'intérêt	21
d.	Les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle	21
3.2.3	Le patrimoine archéologique.....	22
a.	Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel	23
b.	Les secteurs d'intérêt archéologique	25
c.	Les sites archéologiques	25
d.	Les biens culturels à statut	26
4.	Bibliographie	26
5.	Annexes (voir cartes à la fin du document).....	30
5.1	Carte de l'île de Montréal, André Jobin, 1834, BNQ	30
5.2	Carte synthèse : évaluation du patrimoine urbain	30
5.3	Carte synthèse du patrimoine archéologique.....	30

Avant-propos

Ce repérage du patrimoine urbain est réalisé dans le cadre de la préparation du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal qui doit être adopté par le Conseil municipal d'ici le 31 décembre 2004.

Le chapitre 2 de la première partie du Plan d'urbanisme développe différentes orientations d'aménagement pour Montréal et comprend une section sur le patrimoine bâti, archéologique et naturel. Le repérage des secteurs et bâtiments d'intérêt patrimonial et des secteurs d'intérêt archéologique permet d'atteindre l'objectif de conservation énoncé dans le Plan.

La Division du patrimoine et de la toponymie a préparé ces Cahiers d'arrondissements qui présentent la méthodologie de travail, un bref historique de chacun des arrondissements, les résultats complets du repérage du patrimoine bâti et archéologique, les justifications des choix des secteurs et une bibliographie. Ces cahiers constituent un document de référence qui accompagne le Plan d'urbanisme.

Cette première diffusion sur le Web présente de façon préliminaire les principaux résultats du repérage. La diffusion complète et finale sera disponible au début de l'été 2004.

Ce repérage a été mené par la Division du patrimoine et de la toponymie en collaboration avec la Division des politiques et du plan d'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, de janvier 2003 à mai 2004.

Les Cahiers d'arrondissement s'adressent d'abord aux citoyens et aux gestionnaires des arrondissements afin de les sensibiliser à l'importance de conserver le patrimoine de leur localité et de les aider à avoir une meilleure compréhension du territoire et développer des outils de gestion et de contrôle appropriés pour assurer la conservation de leur patrimoine urbain.

C'est la première fois qu'on entreprend un tel travail pour les 27 arrondissements de l'île. Ceci implique la découverte de nouveaux territoires et l'établissement de collaborations avec les arrondissements de Montréal. Ceci implique aussi une harmonisation des visions et des représentations que certains arrondissements ont de leur patrimoine. Par exemple, dans certains cas, seul le patrimoine du régime français était privilégié; ailleurs, on n'avait jamais considéré que le parc immobilier plus récent pouvait avoir une valeur patrimoniale. Ce repérage, en vue du Plan d'urbanisme, constitue donc une chance unique de faire converger des visions différentes et de considérer le patrimoine de l'ensemble des arrondissements de Montréal dans une même perspective.

1. Cadre méthodologique

1.1 Introduction

Le patrimoine urbain montréalais ne se limite pas à une addition de bâtiments individuels de grand intérêt. Il se compose de traces héritées des époques passées sous forme de tracés de rues, de paysages, de constructions, d'éléments naturels, de vestiges archéologiques ou de vues exceptionnelles. Le patrimoine urbain forme

l'environnement dans lequel nous vivons aujourd'hui et chacune de ses composantes entretient des relations complexes avec les autres. Ainsi, un bâtiment contribue à la qualité et l'identité d'un lieu, et inversement, certaines qualités qui lui sont extérieures rehaussent son attrait. Par exemple, la présence d'une église et d'une école autour d'un parc ajoutent à son intérêt; un aménagement paysager particulier, tel un écrin, peut contribuer à rehausser la valeur patrimoniale d'un bâtiment; une habitation plutôt modeste peut se trouver dans un secteur qui présente de belles qualités d'ensemble (homogénéité, couvert végétal, etc.); des rues peuvent présenter des vues exceptionnelles sur un élément naturel ou construit. La nature multidimensionnelle du patrimoine urbain fait qu'on ne peut considérer qu'une seule de ses composantes isolément. Ainsi, l'ancienneté, le potentiel d'évocation historique, la qualité architecturale, l'harmonie et les qualités visuelles, la présence d'éléments naturels, le tracé des rues, le potentiel ou l'intérêt archéologique sont autant de facteurs que nous avons pris en compte afin de jeter les bases d'une meilleure intégration du patrimoine aux problématiques urbaines.

Ce cadre méthodologique se divise en trois parties. La première explique l'approche et les critères employés pour le cadre bâti d'intérêt patrimonial, la seconde, ce que nous entendons par la notion de tracés fondateurs d'intérêt patrimonial et la troisième expose les critères utilisés pour le patrimoine archéologique.

1.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial

1.2.1 Approche, étapes et résultats

L'approche choisie pour la sélection des bâtiments et secteurs s'appuie sur la notion de paysage urbain développée par Kevin Lynch. Ainsi, le territoire se découvre à partir de l'intérieur et non à vol d'oiseau (en plan). Il se compose d'une succession de séquences visuelles expérimentées le long d'un parcours.

Cette approche, basée sur l'expérience spatiale, comporte au moins deux implications. La première marque notre préférence à considérer les bâtiments exceptionnels ou intéressants dans leur contexte plutôt que comme des objets isolés. La seconde est que les limites des secteurs sélectionnés sont déterminées par les limites du champ visuel. Ceci implique que ces limites ne seront pas arbitrairement placées au centre des rues mais plutôt au fond des lots afin d'englober toutes les composantes du champ visuel.

Même si elle est réalisée pour tout le territoire de la ville de Montréal, la sélection et la qualification des bâtiments et secteurs patrimoniaux peuvent contribuer à faire ressortir la spécificité des arrondissements. En effet, Montréal est composée de différents territoires qui possèdent une identité et une histoire qui leur sont propres et qui méritent d'être reconnues. Nous avons pris le parti de choisir l'arrondissement comme échelle d'observation du territoire afin de faire ressortir ces spécificités locales. Ainsi, par exemple, les arrondissements qui ont connu un développement plus récent sont également considérés et les particularités de leur patrimoine sont reconnues.

Ce repérage basé sur l'expérience spatiale prend largement appui sur un travail d'observation sur le terrain. Cependant, il n'aurait pu être réalisé sans un processus continu d'aller retour entre ces visites et l'étude de sources documentaires. Ainsi, bien qu'on ne puisse pas parler d'un processus linéaire, les étapes suivies par la Division du patrimoine et de la toponymie étaient les suivantes :

- 1) Préparation de critères de sélection.
- 2) Rencontre avec chacun des 27 arrondissements pour exposer la démarche et les critères de sélection.
- 3) Visite du territoire de chacun des arrondissements avec les professionnels concernés.
- 4) Recherche et étude de la documentation existante sur chacun des arrondissements :
 - inventaires, études patrimoniales, études typomorphologiques, monographies, dépouillement de périodiques, bases de données (Service des immeubles, Communauté urbaine de Montréal, Fondation du patrimoine religieux, etc.);
 - cartographie ancienne et photos aériennes.
- 5) Collecte d'informations thématiques.
 - inventaires (les églises, les écoles, etc.), dépouillement de périodiques (le patrimoine moderne, etc.);
 - consultation d'une expertise particulière en patrimoine industriel.
- 6) Élaboration d'un historique et d'une bibliographie pour chacun des arrondissements.
- 7) Analyse de la documentation et identification préliminaire des territoires et immeubles d'intérêt pour chacun des arrondissements.
- 8) Travail sur le terrain : repérage en voiture et à pied avec la collaboration de certains arrondissements.
- 9) Photographies et report des données spatiales sur des cartes.
- 10) Harmonisation aux frontières des arrondissements.
- 11) Catégorisation des secteurs et immeubles d'intérêt patrimonial (exceptionnels et intéressants).
- 12) Rédaction de courts textes résumant l'intérêt patrimonial de chacun des secteurs sélectionnés.
- 13) Préparation des cartes et listes finales.
- 14) Identification de quelques bâtiments et secteurs d'intérêt patrimonial exceptionnel qui se démarquent à l'échelle montréalaise (les incontournables).

Tout au long des différentes étapes du projet, les résultats du travail ont été bonifiés par les connaissances des professionnels des arrondissements et de divers comités rattachés à la préparation du Plan d'urbanisme.

Les résultats du travail de repérage du patrimoine urbain se présentent sous la forme de listes de bâtiments et de cartes définissant des secteurs d'intérêt. Il est important de comprendre que ces deux éléments ne peuvent être dissociés l'un de l'autre. Ils sont complémentaires. Ainsi, on a inclus dans les listes tous les bâtiments exceptionnels de chacun des arrondissements, mais il était impossible d'inclure tous les bâtiments intéressants vu leur trop grand nombre. Nous nous sommes donc limités à nommer de façon individuelle tous les bâtiments qualifiés d'intéressants qui se trouvaient à l'extérieur de secteurs d'intérêt. Ces deux outils doivent donc être interprétés en complémentarité.

L'échéancier de réalisation du Plan d'urbanisme, les expertises de l'équipe de la Division du patrimoine et de la toponymie, ainsi que l'état des connaissances actuelles sur les différents bâtiments et lieux d'intérêt ont été déterminants quant à la méthodologie adoptée. Ces impondérables ont constitué un défi de taille pour réussir à

constituer ce document qui est, somme toute, une base solide sur laquelle on pourra amorcer une réflexion plus poussée sur la protection du patrimoine montréalais.

1.2.2 Critères de sélection

a. Les secteurs et les immeubles d'intérêt patrimonial

Les secteurs d'intérêt patrimonial

Les secteurs d'intérêt patrimonial ont été sélectionnés sur la base des critères suivants :ⁱ

- leur capacité de témoigner d'un thème ou d'un événement historique;
- leur qualité architecturale (forme, usage, technologie constructive);
- leur participation à la qualité de la vie urbaine et du paysage.

À titre d'exemple, on identifie le noyau originel d'un village, un pôle d'activité lié à la concentration d'équipements collectifs, un quartier ouvrier du début du siècle, etc. Cette notion de patrimoine est englobante et correspond aux nouvelles tendances véhiculées par les chartes internationales en conservation.

Tous les secteurs identifiés ont ensuite été qualifiés comme suit :ⁱⁱ

- Exceptionnels : secteurs ayant conservé leurs qualités au niveau des aménagements urbains, des implantations de bâtiments, de la géographie et des paysages et qui regroupent des suites architecturales, des alignements de bâtiments d'intérêt patrimonial, des zones unifiées par une fonction ou une typologie architecturale. Les ensembles de cette catégorie ont subi relativement peu de perturbations et présentent un caractère d'harmonie formelle et fonctionnelle. De plus, ils sont souvent reconnus comme des témoins historiques importants.
- Intéressants : ensembles renfermant plusieurs bâtiments et certaines caractéristiques environnementales présentant un intérêt patrimonial. Cependant, ce sont des ensembles dont la trame urbaine peut avoir été partiellement modifiée, qui ont parfois connu un certain nombre de perturbations et qui peuvent comprendre des constructions peu intégrées à l'ensemble. Certaines zones sont parfois dans un état moins satisfaisant sur le plan architectural ou environnemental mais pourraient présenter un intérêt si une action de mise en valeur était entreprise.

Dans tous les cas, l'échelle de comparaison pour cette qualification est l'arrondissement, c'est-à-dire que nous avons identifié les secteurs exceptionnels et intéressants pour l'arrondissement. Ceci fait ressortir la spécificité de chacun d'eux. Lorsqu'un secteur se révèle avoir une importance à l'échelle montréalaise, on pourra recommander sa protection par le biais de la Loi sur les biens culturels en procédant à la constitution d'un site du patrimoine.ⁱⁱⁱ

Les immeubles d'intérêt patrimonial

Les immeubles d'intérêt patrimonial ont été sélectionnés sur la base des critères suivants :^{iv}

- leur capacité de témoigner d'un thème ou d'un événement historique;
- leur qualité architecturale (forme, usage, technologie constructive);
- leur participation à la qualité de la vie urbaine et du paysage.

Cette notion de patrimoine est englobante et correspond aux nouvelles tendances véhiculées par les chartes internationales en conservation. Outre l'architecture monumentale, elle inclut donc l'architecture vernaculaire, le patrimoine moderne, le patrimoine industriel, etc.

Dans les cas du patrimoine moderne et du patrimoine industriel, nous avons jugé utile d'utiliser des critères spécifiquement adaptés à ces réalités.

Patrimoine moderne : Des bâtiments peuvent être considérés comme faisant partie du patrimoine moderne s'ils ont été construits entre 1930 et 1975 et qu'ils illustrent les caractéristiques de cette époque au niveau :^v

- des conditions sociales, économiques et politiques changeantes;
- des progrès technologiques rapides;
- des nouvelles façons d'exprimer les formes et de répondre aux besoins fonctionnels.

Patrimoine industriel : Le patrimoine industriel commande aussi une adaptation des critères en usage pour reconnaître sa spécificité, notamment quant à la primauté de la fonction sur l'esthétique architecturale ainsi que son lien particulier avec la trame urbaine. Les critères utilisés sont les suivants :^{vi}

- la valeur historique et sociale d'une industrie dans le développement de l'arrondissement, de la ville ou même de la province et du pays;
- l'intégrité du complexe (ancienneté, évolution architecturale, évolution technologique);
- le processus de production particulier;
- le lien avec les voies de transport;
- le lien avec le développement des quartiers ouvriers;
- l'insertion dans le paysage urbain.

Finalement, tous les immeubles d'intérêt patrimonial ont été qualifiés comme suit :^{vii}

- Exceptionnels : un bâtiment ancien par rapport aux autres bâtiments de l'arrondissement construits pour les mêmes fins et/ou qui affiche des caractéristiques inhabituelles ou remarquables au niveau de son architecture par rapport à ses comparables et qui n'a pas subi de modifications extérieures importantes. De plus, il agit souvent comme un point de repère ou est reconnu comme un témoin historique important.
- Intéressants : un bâtiment qui n'est pas nécessairement plus ancien que les autres construits pour les mêmes fins dans l'arrondissement, qui affiche certaines caractéristiques inhabituelles ou remarquables par rapport à ses

comparables mais dans une moindre mesure que la catégorie précédente et qui peut avoir subi quelques modifications.

Comme dans le cas des secteurs d'intérêt patrimonial, l'échelle de comparaison pour ce travail de qualification est l'arrondissement, c'est-à-dire que nous avons identifié les bâtiments exceptionnels et intéressants pour l'arrondissement, ce qui fait ressortir la spécificité de chacun d'eux. Lorsqu'un bâtiment se révèle avoir une importance à l'échelle montréalaise, on pourra recommander sa protection par le biais de la Loi sur les biens culturels par la citation.

Notions nouvelles

Les ensembles urbains d'intérêt : Le Plan d'urbanisme reconnaît l'intérêt de certains développements résidentiels d'après-guerre qui composent une part importante du patrimoine des banlieues montréalaises en créant une catégorie appelée Ensemble urbain d'intérêt. On y retrouve, entre autres, des ensembles homogènes de bungalows, des secteurs de maisons qui adoptent le modèle développé par la Wartime Housing Limited ou des exemples des premières coopératives d'habitation. Ce repérage est exploratoire et vise à introduire cette notion dans le Plan en la reliant pour une première fois à des préoccupations de conservation du patrimoine. Ces ensembles urbains d'intérêt ont été sélectionnés lorsqu'ils présentent les qualités suivantes :

- ensemble représentatif des nouvelles façons d'habiter qui sont apparues pendant la Seconde Guerre mondiale ;
- ensemble représentatif du boom démographique et du développement de la banlieue après la Seconde Guerre mondiale ;
- projets d'ensemble présentant une certaine homogénéité au niveau des caractéristiques architecturales.

Les ensembles industriels d'intérêt : Le Plan d'urbanisme signale l'importance du patrimoine industriel montréalais en créant une catégorie particulière que sont les Ensembles industriels d'intérêt. Cette catégorie est d'autant plus justifiée que le regard posé sur ces sites est différent à cause de leur taille et de leur complexité, de la primauté de leur fonction sur l'esthétique architecturale ainsi que leur lien particulier avec la trame urbaine.

De plus, les ensembles industriels d'intérêt offrent des possibilités de mise en valeur nombreuses et variées. Elles peuvent inclure autant la restauration que l'interprétation du lieu. Cette diversité d'interventions possibles commande une excellente connaissance des lieux et activités de production. Actuellement, l'état de la connaissance sur le sujet est malheureusement trop souvent embryonnaire. L'amélioration de cette connaissance est pourtant nécessaire pour permettre des interventions éclairées et même innovatrices afin que s'inscrive pleinement ce patrimoine dans la vie urbaine contemporaine.

Le critère qui prévaut à la sélection des ensembles industriels d'intérêt est le regroupement particulièrement complexe de bâtiments industriels, structures de génie civil, machines, instruments, outils et équipements divers appartenant à une seule ou plusieurs compagnies.

1.3 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial

Sur l'île de Montréal, l'organisation du territoire montréalais peut, dans certains cas, remonter au XVII^e siècle. De cette organisation naissent les voies de circulation qui sont souvent les traces les plus anciennes du Montréal agricole qui prévalait avant l'urbanisation. En effet, dès 1663, les sulpiciens deviennent seigneurs de l'île de Montréal. Ils planifient alors le territoire pour l'ouvrir à la colonisation. Pour cela, l'île est divisée en côtes. Chaque côte, dénommée par les sulpiciens, désigne un ensemble de terres qui peut compter quelques dizaines de concessions et qui représente une unité de territoire. Les terres individuelles sont des bandes parallèles étroites et longues. Pour chaque côte est prévu l'emplacement d'un chemin. Ceci donne une idée du mode d'occupation du sol du système seigneurial mis en place sous le régime français. Ce système des côtes constitue la structure de base du peuplement de l'île sur laquelle s'appuiera tout développement postérieur.

À cause de l'insularité de la seigneurie de Montréal et de la présence du mont Royal, ce système de côtes présente toutefois une organisation originale. En effet, si dans la vallée du Saint-Laurent les côtes intérieures sont parallèles au fleuve, cela n'est pas nécessairement le cas à Montréal. C'est ainsi que, sur l'ensemble de l'île, le réseau routier qui dessert ces côtes présente une configuration propre. Ce réseau primitif, clairement illustré sur la carte de Jobin de 1834, constitue l'ensemble des tracés fondateurs qui serviront par la suite d'épine dorsale au développement des quartiers. Grâce à cette carte, on comprend bien la structure du réseau des chemins à son apogée, à l'époque où l'île de Montréal est encore très fortement rurale.

Aujourd'hui, plusieurs de ces chemins sont transformés en autoroutes et boulevards, d'autres ont conservé un potentiel évocateur du Montréal rural ancien, et quelques-uns se sont fortement urbanisés.

Parmi ces tracés fondateurs, nous avons sélectionné les tronçons qui présentent un intérêt patrimonial parce qu'ils relient toujours des bâtiments parmi les plus anciens de Montréal ou qu'ils sont bordés de bâtiments d'intérêt patrimonial. Ces tracés servent en quelque sorte de fil conducteur pour la compréhension du territoire. Ils permettent, entre autres, d'expliquer la présence d'un paysage rural ou de bâtiments anciens d'intérêt patrimonial qui apparaissent autrement un peu perdus dans la trame urbaine actuelle. En reliant différents éléments isolés, ces tronçons leur confèrent une importance accrue.

1.4 Le patrimoine archéologique

1.4.1 Le caractère spécifique de ce patrimoine

Le patrimoine archéologique est « *la partie de notre patrimoine matériel pour laquelle les méthodes de l'archéologie fournissent les connaissances de base. Le patrimoine archéologique englobe toutes les traces de l'existence humaine et concerne les lieux où se sont exercées les activités humaines quelles qu'elles soient, les structures et les vestiges abandonnés de toutes sortes, en surface, en sous-sol ou sous les eaux, ainsi que le matériel qui leur est associé. Le patrimoine archéologique est une richesse culturelle fragile et non renouvelable* » (Extrait de la Charte pour la protection et la gestion du patrimoine archéologique, ICAHM, ICOMOS International, 1990).

La notion de patrimoine archéologique se rattache d'abord à un lieu physique, le site archéologique, qui correspond à tout espace dont le sous-sol recèle des vestiges d'occupation ancienne – ouvrages et constructions de tout type, objets témoins et tout autre élément matériel issu de l'action humaine. Le caractère enfoui des sites archéologiques fait que, contrairement à d'autres catégories de biens patrimoniaux, ce patrimoine constitue une ressource dont il est difficile de dresser rapidement un inventaire exhaustif. De nombreux sites, de natures diverses et de toutes époques, restent ainsi à découvrir sur le territoire de l'île de Montréal. Toute tentative de cerner la réalité du patrimoine archéologique ne pourra donc constituer qu'un exercice partiel de mise à jour des connaissances acquises. Cette part d'inconnu explique l'extrême vulnérabilité de ce patrimoine et les difficultés particulières d'en assurer la protection face aux exigences modernes du développement urbain.

Un second aspect important concerne la nature du patrimoine archéologique en tant qu'objet de connaissance. L'archéologie constitue une discipline dont une des missions est l'étude des sociétés passées par le biais des vestiges matériels que ces sociétés ont laissés derrière elles. Il s'agit, de plus, de la seule discipline qui traite dans le temps et l'espace de l'évolution de l'ensemble des sociétés humaines. Sa contribution apparaît unique notamment en ce qui concerne la longue trajectoire suivie par l'humanité avant l'apparition de l'écriture. L'archéologie s'intéresse à toutes les sociétés, sans égard à leur origine ou à leur forme d'organisation, qu'elles soient, comme en Amérique, de souche autochtone, européenne ou autre.

À l'échelle de l'île de Montréal

L'archipel de Montréal comprend trois nappes d'eau importantes, trois canaux d'écoulement, une vingtaine de rapides, trois cents îles dont deux majeures, Montréal et Jésus, et plus de mille kilomètres de rives. Montréal se veut également le point de rencontre de trois grandes voies fluviales – le Saint-Laurent qui donne accès à l'Atlantique et aux Grands Lacs, le Richelieu d'où il est possible d'atteindre l'Hudson et l'état de New York, ainsi que l'Outaouais qui ouvre la porte vers l'ouest et le nord. L'importance de l'île de Montréal pour les Amérindiens s'explique tout particulièrement par cette localisation à la confluence et à proximité de plusieurs cours d'eau. Ces axes hydrographiques sont les routes traditionnelles de commerce au cours de la préhistoire et au début de la période historique. De plus, l'île de Montréal, la plus grande de l'archipel, comporte des terrasses de quinze, trente et cinquante mètres d'élévation ou même plus, en référence au mont Royal. Ces terres ont pu accueillir des populations humaines depuis 8 000 ans avant aujourd'hui, si l'on se fie aux plus anciennes découvertes archéologiques effectuées dans la vallée du Saint-Laurent.

À ce jour, la plus ancienne manifestation humaine recensée sur l'île de Montréal date de la fin de la période Archaïque, entre 5 000 et 4 000 ans avant aujourd'hui. Cette occupation par les Amérindiens, au cours des périodes préhistorique et de contact, est un volet unique du passé de l'île de Montréal.

Pour la période historique, la documentation et les cartes anciennes fournissent des éléments interprétatifs valables, à partir de premières chroniques du XVI^e siècle jusqu'à nos jours. Ils sont cependant souvent muets sur les différents aspects des modes de vie de certaines époques et de certains groupes et individus et sur l'emplacement exact et l'organisation spatiale de plusieurs lieux d'exploitation et d'habitation, à l'exemple des avant-postes de Ville-Marie. Ils se taisent parfois volontairement et, en d'autres

occasions, ils ne font état que des préoccupations des classes dirigeantes, des autorités, de l'élite... L'archéologie pare à ces lacunes car elle étudie les traces concrètes laissées par les différents occupants. En milieu urbain, l'archéologie étudie l'évolution de la forme urbaine et des formes concrètes, dans l'espace et dans le temps, pour idéalement accéder aux fondements de la culture.

Les recherches archéologiques menées à ce jour, sur l'île de Montréal, documentent une longue séquence d'occupation s'étirant sur plusieurs millénaires, associée à la présence de groupes d'horizons culturels et temporels fort diversifiés : campement amérindien, halte, carrière préhistorique pour l'extraction de la pierre, lieu de sépultures amérindiennes, noyau initial de Ville-Marie, lieux de fondation, forts et missions, bourgs anciens, moulin seigneurial, lieux de culte, cimetières catholiques, protestants et juifs, complexes institutionnels, anciens faubourgs, villas, marchés publics, dépotoirs, complexes agricoles, complexes industriels, ouvrages de génie civil, etc., et les formes du paysage ancien de l'île de Montréal : terrasses, collines, ruisseaux, rivières, lacs, tourbières.

1.4.2 La démarche générale d'acquisition de connaissance et de conservation

Le site archéologique constitue le fondement concret de la démarche de conservation et de mise en valeur du patrimoine archéologique. La valeur intrinsèque du site archéologique, tout comme l'intérêt de procéder à son investigation, doivent être évalués en fonction de critères relatifs à sa signification, et non pas essentiellement relever de considérations portant sur la grande ancienneté du site ou sur le caractère plus ou moins monumental des vestiges qu'il recèle.

En milieu urbain ou aménagé de longue date, la démarche suivie consiste, par le biais de l'analyse des cartes anciennes, des documents d'archives, des données environnementales et des données archéologiques acquises, à caractériser la séquence d'occupation et le processus d'aménagement du territoire. Il s'agit de confronter les caractéristiques géographiques aux caractéristiques culturelles des sociétés ayant habité ou ayant pu habiter un territoire, et de comprendre dans quelle mesure les réoccupations successives ont structuré le milieu d'origine et ont pu affecter les vestiges des occupations anciennes. Cette étape est celle de l'étude de potentiel archéologique. La seconde étape consiste, en fonction des résultats de l'étude de potentiel archéologique, à procéder à une évaluation sur le terrain afin de vérifier la localisation précise, la nature et le degré d'intégrité des ressources archéologiques en place. Il s'agit de l'inventaire archéologique réalisé au moyen de forages, sondages et tranchées exploratoires.

Selon la nature des découvertes effectuées lors de l'inventaire archéologique, plusieurs avenues sont à envisager dépendamment des valeurs scientifiques, didactiques et symboliques – sentiment d'appartenance, affirmation de l'identité – du site archéologique et du contexte. Dans le cas d'un site archéologique d'un grand intérêt, il pourra être nécessaire d'assurer prioritairement sa conservation in situ. Une réserve archéologique est souvent garante de l'avenir de la mise en valeur du patrimoine archéologique. La plupart des interventions archéologiques à Montréal surviennent dans le cadre de projets d'aménagement du territoire. Ainsi, les mesures de protection du patrimoine archéologique peuvent impliquer la conservation intégrale in situ de certains vestiges, la mise en valeur in situ de vestiges, la relocalisation du projet d'aménagement, une modification du projet d'aménagement ou encore une fouille

archéologique préventive sur les sites d'intérêt de façon à assurer la récupération maximale d'information.

La majorité des sites archéologiques de l'île de Montréal se trouvent dans des espaces multiples – sous-sol de bâtiment, terrain vacant, rue, squares, place, parc, parc nature – souvent menacés par des réaménagements, de nouvelles constructions et une modernisation des services publics souterrains. L'intégration de ce patrimoine dans les programmes de régénération du tissu urbain de Montréal devient donc prioritaire. Ainsi, la reconnaissance du patrimoine archéologique au sein du Plan d'urbanisme de Montréal, permettra de prévenir l'interférence négative avec les usages actuels de la ville et assurera la protection et la mise en valeur de vestiges et de sites archéologiques d'un grand intérêt pour l'histoire de Montréal.

1.4.3 L'approche méthodologique et l'identification du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme

En lien avec la confection du Plan d'urbanisme, une étude des sites archéologiques recensés en date de 2003 et des secteurs d'intérêt archéologique, a été réalisée par la Ville de Montréal. Cette étude constitue un niveau de réflexion qui s'étend à la partie montréalaise de l'archipel de Montréal et qui comprend l'île de Montréal mais aussi l'île des Soeurs, l'île aux Hérons, l'île aux Chèvres, l'île Dorval et autres. Ce faisant, elle assure une vision d'ensemble du territoire et met en perspective les espaces urbanisés où le patrimoine archéologique nécessite des mesures de protection. Pour comprendre la portée de la démarche, il est nécessaire de rappeler que seule une infime quantité des sites archéologiques sur l'île de Montréal, sont connus.

L'étude menée s'est attardée, dans un premier temps, à localiser précisément et à évaluer les sites archéologiques déjà recensés et inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec. Dans un second temps, à qualifier, à localiser et à prioriser des secteurs d'intérêt archéologique.

Les sites archéologiques recensés

Le site archéologique est le lieu où sont concentrés des témoins matériels en contexte – biens immobiliers et mobiliers incluant les artefacts et les écofacts.

Au Québec, en vertu de la Loi sur les Biens culturels, tout site archéologique découvert est codifié, le code Borden, et est inscrit à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec. Le code Borden réfère à un système d'enregistrement des sites archéologiques utilisé à l'échelle du Canada. Au Québec, le ministère de la Culture et des Communications qui a la responsabilité de tenir l'Inventaire des sites archéologiques du Québec, attribue les codes Borden. Ce système permet de localiser un site archéologique d'après sa position géographique, longitude et latitude (exemple BjFj-), et successivement selon l'ordre des découvertes archéologiques (exemple BjFj-1).

La Ville de Montréal a ainsi enrichi le Répertoire informatisé des sites archéologiques recensés, des données à l'échelle de l'île de Montréal. Les 191 sites archéologiques recensés en date de l'année 2003, ont été caractérisés individuellement. Les critères utilisés pour cette évaluation sont :

- l'état de conservation physique du site et de son environnement immédiat considérant que plusieurs sites archéologiques recensés ont été détruits lors de travaux d'excavation ou ont fait l'objet de fouilles archéologiques;
- la qualité documentaire des couches et des vestiges archéologiques, leur représentativité, leur unicité, leur ancienneté et, dans certains cas, leur capacité d'évocation.

Deux catégories ont été distinguées : les sites archéologiques intègres qui doivent être protégés et les sites archéologiques altérés qui ne nécessitent aucune mesure de protection. Tous ces sites ont été cartographiés incluant les sites archéologiques altérés car ces derniers sont révélateurs du potentiel archéologique d'un milieu spécifique.

Les biens culturels à statut

La notion de bien culturel intègre, d'une part, les sites archéologiques classés et les biens archéologiques classés et, d'autre part, les sites historiques classés et les monuments historiques classés ou reconnus, l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, l'arrondissement naturel de Saraguay, les monuments cités et les sites du patrimoine. Tous ces biens ont fait l'objet d'un examen à partir de la documentation disponible afin d'en déterminer l'intérêt archéologique et, en conséquence, la nécessité de protection du patrimoine archéologique. Seuls les grands ensembles à statut ont été cartographiés, les autres biens ont été listés par arrondissement.

Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel et les secteurs d'intérêt archéologique

Le secteur d'intérêt archéologique est un territoire susceptible de renfermer des sites et des vestiges archéologiques des périodes préhistorique, de contact et historique, eu égard à ses caractéristiques géomorphologique, biophysique, archéologique et historique.

Le secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel est un territoire dont l'évaluation du contexte biophysique, des caractéristiques géomorphologiques, archéologiques et historiques, démontre un fort potentiel à receler des vestiges archéologiques. La qualité de préservation du milieu physique, la densité des témoins archéologiques en sous-sol et/ou hors-sol et leur capacité à contribuer à la connaissance, constituent des facteurs qui rehaussent le niveau d'intérêt accordé à un endroit particulier. Le secteur d'intérêt archéologique « à fort potentiel » est un territoire où des mesures de protection des sites archéologiques potentiels sont nécessaires.

Le secteur d'intérêt archéologique est un territoire où des études plus poussées doivent être réalisées afin d'évaluer précisément la qualité de préservation du milieu physique. La probabilité de découverte de témoins archéologiques demeure difficile à évaluer si l'on considère l'environnement et son niveau de perturbation moderne. Ainsi, la collaboration des citoyens est nécessaire afin de communiquer toute découverte de vestiges dans les secteurs d'intérêt archéologique.

L'identification des secteurs qui présentent un intérêt archéologique constitue une étape préalable à la protection des témoins archéologiques potentiels, pour chacun des

27 arrondissements de l'île de Montréal. Cet exercice, qui est d'ailleurs une première sur le territoire montréalais, est basé sur l'examen et l'évaluation de multiples sources pour documenter les aspects environnementaux et culturels de ces territoires. Cette étape permet également d'identifier les milieux qui doivent dans l'avenir faire l'objet d'une étude de potentiel et d'un inventaire archéologique.

Les secteurs ont été ciblés en fonction :

- du cadre biophysique et des qualités d'accueil d'un territoire pour des populations, depuis plusieurs millénaires; ce cadre a été documenté à partir des études géologiques et géomorphologiques ainsi que par l'examen des cartes topographiques et des photographies aériennes anciennes afin de déterminer la proximité d'un axe de communication hydrographique ou terrestre, l'élévation des terrasses, les types de dépôts de surface, les concentrations de ressources alimentaires, de même que l'approvisionnement en eau potable et autres;
- du contexte historique et de l'urbanisme moderne pour déterminer leur capacité à fonder un lieu de nature archéologique et à le préserver; ces contextes ont été documentés à partir des monographies historiques et par l'examen des cartes des XVII^e, XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles et des photographies aériennes de 1947, 1948 et 1949, également à partir des études sur les parcs nature de l'île de Montréal, les propriétés institutionnelles, les biens culturels à statut et les lieux historiques nationaux à l'exemple du canal de Lachine;
- du contexte archéologique documenté à partir de l'Inventaire des sites archéologiques du Québec de même que dans les publications, les rapports inédits, les relevés de découvertes; des copies de ces études sont maintenant disponibles au Centre de documentation de la Direction du développement urbain; le Répertoire de ces ouvrages peut être consulté sur le Web de la Ville de Montréal – Patrimoine archéologique.

L'analyse des caractéristiques des sites archéologiques connus permet d'identifier des constantes qui influencent le choix des emplacements en fonction des cultures et des périodes et d'élaborer des modèles archéologiques prédictifs. C'est ainsi que l'on constate, sites archéologiques à l'appui, que les groupes amérindiens de la période préhistorique et les premiers colons français choisissent approximativement les mêmes lieux pour s'établir. Par la suite, la disposition des occupations rurales européennes se démarque de celle des premiers noyaux villageois, au gré du développement des axes de transport terrestre. De plus, des activités spécialisées, à l'exemple d'un moulin à farine ou à scie mu par l'eau, d'une tannerie artisanale ou, plus tardivement, d'un complexe industriel, impliquent des caractéristiques d'implantation fort différentes. Ces facteurs ont été pris en considération afin de tenter de localiser les territoires qui ont eu la faveur des populations locales, depuis le début de l'occupation de l'île de Montréal jusqu'à nos jours.

Les secteurs les plus susceptibles d'abriter des vestiges archéologiques ont ainsi été identifiés et ont fait l'objet d'une inspection visuelle pour estimer leurs caractéristiques générales et constater, plus avant, le degré de conservation d'éventuels vestiges. Certaines modifications modernes majeures, à l'exemple de l'ajout de remblais en rive,

ont été réévaluées suite à l'inspection visuelle. Les résultats de l'ensemble de ces étapes d'évaluation ont été cartographiés sur une représentation aérienne de l'île de Montréal, l'orthophoto 2002, afin de bien saisir toute la portée de l'urbanisme moderne sur les ressources archéologiques de l'île de Montréal.

Le résultat de cette réflexion qui comporte des limites, car il ne s'agit aucunement d'une étude de potentiel archéologique « fine » de l'île de Montréal, a été cartographié et des textes ont été rédigés en lien avec les catégories identifiées au Plan d'urbanisme : site archéologique intègre, site archéologique altéré, secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel, secteur d'intérêt archéologique, grand ensemble à statut.

1.5 Nouvelles perspectives

En résumé, le travail de repérage du patrimoine urbain réalisé dans le cadre du Plan d'urbanisme nous permet d'atteindre plusieurs objectifs et d'ouvrir la réflexion sur le patrimoine dans une perspective d'avenir. Il permet entre autres :

- d'élargir la notion de patrimoine par rapport à ce qu'on retrouvait dans le Plan d'urbanisme de Montréal de 1992 et dans plusieurs des plans d'urbanisme des anciennes villes qui se sont jointes à Montréal;
- de contribuer à accroître l'intérêt de certains arrondissements pour les problématiques de conservation du patrimoine, et d'en sensibiliser d'autres à l'importance de cet enjeu;
- d'amorcer une exploration de nouvelles notions que l'on rattache depuis peu à la question patrimoniale dans les outils de gestion municipaux (patrimoine moderne, ensembles urbains, éléments de paysage, patrimoine archéologique, etc.);
- de contribuer à l'identification d'enjeux locaux et métropolitains quant à la protection du patrimoine;
- de développer une vision globale et partagée en vue d'une planification et d'une action concertée en matière de patrimoine en positionnant mieux le patrimoine dans la dynamique du développement urbain.

2. Historique

Le toponyme de Verdun vient du nom donné à l'ensemble des premières terres concédées sur ce territoire qui forme alors la côte de Verdun ou des Argoulets. Elle est située au sud de l'île de Montréal, au pied des Rapides de Lachine et en 1660, elle est occupée par des militaires. Là, des soldats nommés les Argoulets sont chargés de défendre Montréal menacée régulièrement par des Iroquois. À la même époque, l'île Saint-Paul aujourd'hui île des Sœurs, située juste en face est aussi un point stratégique important sur le fleuve. Elle fait partie du vaste réseau militaire et commercial de Montréal et de la Nouvelle-France. Jacques LeBer, riche marchand de fourrures associé à Charles LeMoynes, est alors propriétaire du secteur ouest de l'île où il fait construire une ferme fortifiée. Après la Grande paix de 1701 entre la France et les nations amérindiennes, les terres de la côte de Verdun sont alors utilisées à des fins agricoles. Par ailleurs en 1769, toute l'île Saint-Paul devient la propriété des religieuses de la Congrégation Notre-Dame qui y exploitent à leur tour une ferme.

Le canal de l'Aqueduc de Montréal constitue la frontière nord du territoire de Verdun. Ce canal alimente Montréal en eau potable depuis 1856. Élargi à plusieurs reprises, il constitue, avec le fleuve, un élément important du paysage verdunois. Il est traversé par des ponts qui permettent un accès à Montréal.

En 1874 est créé le village de la Rivière-Saint-Pierre, qui prendra le nom de Verdun en 1878. Les inondations printanières, dues à la crue des eaux, rendent cependant les rives impraticables et freinent le développement de la municipalité. Elles sont la cause de soucis constants de la part du conseil municipal. Celui-ci cherche des solutions et, en 1895, une première digue est construite. Toutefois, ce n'est qu'avec la canalisation du Saint-Laurent que ce phénomène naturel est complètement enrayé. Cette digue a permis l'aménagement d'une promenade donnant accès au fleuve.

La vocation agricole du territoire de Verdun diminue avec le développement urbain. Malgré ce déclin, lors de la première guerre mondiale, l'Association des jardins de guerre encourage la culture maraîchère à Verdun. D'autre part, bien que Verdun soit presque exclusivement résidentielle, des usines de fabrication de munitions seront en opération sur son territoire pendant les deux guerres mondiales.

Au début du XX^e siècle, Verdun compte une population principalement ouvrière, travaillant à Montréal. En 1915, les constructeurs y sont surtout de petits propriétaires. Durement touchée par la crise économique des années 1930, Verdun souffre d'une pénurie de logements qui deviendra pendant quelques décennies un problème endémique. Pendant la Seconde guerre, de nombreux logements y sont construits et, en 1946, les 18 000 logements disponibles sont occupés. Ayant obtenu son statut de ville en 1909, Verdun, ville très densément peuplée, devient dans les années 1920 la troisième ville en importance au Québec, après Montréal et Québec.

En 1956, l'île des Sœurs jusque là exclusivement agricole, est définitivement annexée à la ville de Verdun. Les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame quittent les lieux. L'année suivante, la construction du pont Champlain, dernier pont à relier l'ouest de l'île à la rive sud, débute. Il s'ouvre à la circulation en 1962. En 1968, plus de 800 unités de logement accueillent plus de 3000 résidents et, actuellement, plus de 13 000 personnes y vivent dans un environnement exceptionnel, alors que l'ensemble de cet arrondissement compte plus de 60 000 habitants.

3. Évaluation du patrimoine urbain

3.1 Mise en situation

Le territoire de Verdun est bordé d'eau, d'une part le Fleuve Saint-Laurent et les Rapides de Lachine, d'autre part, le canal de l'aqueduc. L'Île des Sœurs siège, quant à elle, au cœur du fleuve. L'histoire de cette ville est marquée par cette présence, que ce soit les inondations printanières, les rivières anciennes, les digues ou l'aqueduc.

Le patrimoine bâti de Verdun présente des caractéristiques très variées soulignant les diverses phases de développement du territoire. Ainsi, on pourra indiquer que le développement résidentiel de ce territoire prend son envol au début du XX^e siècle, suite à la mise en place de la digue protégeant le territoire des fortes inondations printanières. Le territoire se développera rapidement par la suite et permettra à Verdun d'être, dans les années 1920, la troisième ville en importance au Québec. Ce développement se

poursuivra de façon constante pour atteindre les limites du territoire à la fin des années 1950.

L'expansion se poursuivra alors sur le seul territoire encore vierge, l'Île des Sœurs. Les années 1960 transformeront ainsi l'île, jusqu'alors vouée à l'agriculture, en un vaste projet de développement urbain planifié. Sous l'influence de l'architecte Mies Van de Rohe et des urbanistes, une nouvelle ville sera planifiée selon des règles strictes dont l'influence est encore ressentie et dont l'esprit supporte les orientations actuelles.

Le canal de l'aqueduc délimite le territoire final de la ville de Verdun. Des terres concédées originalement en bordure du fleuve et qui débordaient au-delà du tracé actuel de l'aqueduc, seule la partie au sud dudit canal demeurera partie de la ville constituée.

La paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs est la première paroisse catholique née au milieu de Verdun. Détachée de la Paroisse de Saint-Paul qui avait été fondée en 1874, la nouvelle paroisse est fondée en 1899. L'église actuelle fut construite entre 1911 et 1914 et fut consacrée en 1929. La population grandissante entraînera la création de plusieurs paroisses catholiques francophones distinctes sur ce même territoire. La population de Verdun étant partagée entre anglophones et francophones, des églises de traditions diverses seront aussi érigées.

Au cœur du territoire, le site de l'Hôpital Douglas constitue une enclave institutionnelle dans le tissu urbain. Fondée en 1881, l'institution, connue alors sous le nom de « Protestant Lunatic Asylum » acquiert en 1887 deux terres appartenant à messieurs Henry et Daniel Hadley. On y ajoutera aussi une terre acquise de Monsieur John Greenshields et le don d'une dernière terre complétera les besoins en espace de l'institution. Ce territoire comporte plusieurs bâtiments et pavillons construits au cours des années.

3.2 Résultat de l'analyse

3.2.1 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial

Les tracés fondateurs qui ont structuré le développement du territoire de Verdun sont :

- Le chemin de la Rivière Saint-Pierre ou chemin de Lachine (Lower Lachine Road puis boulevard LaSalle).
- Le chemin de la Côte-Saint-Paul (chemin du Pavillon puis rue de l'Église).

Ces chemins reliaient les noyaux d'implantation et les villages qui structurent le territoire environnant. Aujourd'hui, le territoire s'est urbanisé et il ne reste pratiquement aucune trace des premiers établissements sur le territoire de Verdun. La maison Étienne Nivard de Saint-Dizier nous rappelle l'ancienneté du boulevard LaSalle.

3.2.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial

a. Les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle

21.E.1a Le cœur institutionnel et commerçant

L'intersection des rues Wellington et de l'Église constitue le cœur institutionnel et commerçant de Verdun. On y retrouve l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, l'Académie Saint-Joseph, l'Église Unie Chalmers, l'Église anglicane St. Clements, l'ancien Hôtel-de-Ville et les succursales des principales institutions. On y retrouve ainsi un ensemble de bâtiments majeurs avec des façades en pierre majestueuses, du parement de brique ouvragé, des insertions d'art et de vastes fenêtres. Plusieurs de ces immeubles sont des œuvres d'architectes majeurs de la région métropolitaine.

21.E.1b La rue Wellington

La rue Wellington constitue, sur toute sa longueur, un axe majeur de la vie commerçante de Verdun. On y retrouve un ensemble de bâtiments généralement de trois étages et occupés au rez-de-chaussée par des commerces et aux étages par des logements. Les rez-de-chaussée sont occupés par des espaces commerciaux et l'accès est de plain-pied. Les vitrines commerciales sont hautes et dotées de tympan et l'étage commercial est divisé des étages résidentiels par une corniche élaborée. Les immeubles étant construits à la limite de la propriété, une typologie originale s'est développée pour doter les logements de balcons en alcôve. Les façades sont généralement en brique avec des insertions de pierre travaillée aux linteaux, jambages et allèges.

21.E.1c La rue de l'église

La rue de l'Église, comme tracé fondateur de Verdun compte les plus anciennes constructions commerciales. D'une largeur de cinquante pieds (50'), et avec des constructions de part et d'autre érigées à la limite de la propriété, cette rue projette une image très urbaine. Les bâtiments qui la bordent présentent une grande variété de caractéristiques, créant une composition éclectique. Les parements de façade sont la brique ou la pierre, et les façades sont généralement ornementées. La hauteur générale des bâtiments est de trois étages et les rez-de-chaussée sont au niveau du sol.

21.E.2 Le boulevard Desmarchais

Le boulevard Desmarchais présente un environnement exceptionnel et particulier. Son large terre-plein paysagé contribue à créer une atmosphère plus dégagée. De chaque côté, on trouve des habitations de deux étages de diverses typologies dont des ensembles de deux duplex jumelés ou trois logements avec logement plus vaste au rez-de-chaussée. L'ensemble présente une belle homogénéité. Le niveau du rez-de-chaussée est sensiblement uniforme sur toute la rue. Les bâtiments sont à parement de brique avec de hautes fenêtres verticales et ornées de vitraux, souvent combinées en groupes de deux ou trois. Des balcons profonds, aux boiseries raffinées ornent les façades.

21.E.3 Le voisinage Moffat

Ce secteur présente une grande uniformité de typologie et de conservation, créant ainsi un secteur exceptionnel. Les bâtiments sont, ici aussi, à parement de brique avec de hautes fenêtres verticales et ornées de vitraux, souvent combinées en groupes de deux ou trois. Des balcons profonds, aux boiseries raffinées ornent les façades.

21.E.4 L'Hôpital Douglas

Fondé en 1881, le « Protestant Lunatic Asylum » constitue une vaste îlot de verdure dans le tissu urbain qui l'entoure. Ce campus compte aussi près de 30 immeubles dont le Pavillon Perry, la salle Douglas (construite en 1912 et restaurée en 2001, et le pavillon Dobell, construit en 1916.

21.E.5 Le voisinage Crawford

Quelques années avant la deuxième grande guerre, le gouvernement promulgue le « National Housing Act ». De nouvelles typologies d'habitation prendront forme dans ce cadre, et plus particulièrement l'habitation unifamiliale de masse. Le voisinage Crawford constitue un exemple exceptionnel de nouveau type d'intervention urbaine, constitué d'immeubles de 1½ étage recouverts d'un parement de brique. Ces immeubles ont été construits sur la base de plans d'architecture primés. L'homogénéité des hauteurs, des matériaux, des pentes de toit, du mode d'implantation et du paysagement contribue à la qualité de l'ensemble. On abandonne la trame de rue orthogonale.

21.E.6 L'Île des Sœurs

La planification urbaine de ce secteur de l'Île des Sœurs a été élaborée en collaboration avec l'architecte de réputation internationale Ludwig Mies Van der Rohe. On y retrouve aussi trois tours d'habitation de l'architecte ainsi que la station d'essence de la pétrolière Esso. Il est aussi l'auteur, à Montréal, du complexe Westmount Square et du Centre Saidye Bronfman. La planification urbaine de l'Île des Sœurs repose sur la construction en hauteur permettant de plus grands espaces au sol (parcs, espaces communautaires, etc.), l'aménagement public de la berge, une séparation entre la circulation piétonne et la circulation automobile, et une orientation des bâtiments permettant les percées visuelles sur le fleuve. Ce sont ces éléments urbains qui caractérisent ce secteur.

21.E.7 Secteur de l'aqueduc

À Verdun, le secteur de l'aqueduc comprend l'essentiel du canal lui-même. Le territoire occupé aujourd'hui par l'usine était à l'origine territoire verdunois. Le secteur du canal de l'aqueduc n'est qu'une partie d'un grand secteur qui traverse aussi les arrondissements de Lasalle et du Sud-Ouest. En 1853, on confie la conception d'un nouveau plan d'approvisionnement en eau à l'ingénieur Thomas C. Keefer. Ce plan comprend le creusement d'un canal de 2,4 km qui amène l'eau puisée en amont des rapides de Lachine au Pavillon des roues qui était situé à l'emplacement de l'actuelle usine de filtration Atwater. Aujourd'hui, aux deux extrémités du canal, élargi à deux reprises, on retrouve la station de pompage construite en 1923 et l'usine de filtration commandée par le Conseil municipal à la suite de l'épidémie de typhoïde de 1910. Le système d'aqueduc de Montréal constitue une formidable œuvre d'ingénierie qui témoigne de l'histoire des

avancements technologiques et de la gestion des problématiques de santé publique et de lutte contre les incendies. À ce titre, il mérite une reconnaissance comme patrimoine exceptionnel.

b. Les secteurs de valeur patrimoniale intéressante

21.1.1 Le Vieux-Verdun

Sur le boulevard Lasalle, dans le voisinage de l'hôpital et sur la rue Wellington au nord du boulevard, on retrouve le cadre bâti le plus ancien de Verdun. En front sur ces rues sont regroupés des bâtiments résidentiels de belle qualité et d'une agréable uniformité. On se rappellera que la rue May bordait autrefois le déversoir de l'usine d'alimentation d'eau plutôt que l'autoroute, assurant un milieu de vie agréable.

21.1.2 Le voisinage nord

Ce secteur situé entre l'usine d'alimentation d'eau, Hickson et le secteur Vieux-Verdun constitue une zone urbaine homogène. Constitué généralement d'immeubles de trois étages avec escalier extérieur pour l'accès aux étages, il s'est développé au cours de la vague de 1900 à 1920. Ce sont généralement des bâtiments en brique avec des corniches élaborées et des détails de maçonnerie. Les fenêtres sont verticales et comportent des vitraux. Les façades comportent souvent des alcôves dans la composition. Ces constructions sont typiquement montréalaises.

21.1.3 L'îlot ancien

En bordure de la rue de l'Église, de Hickson à Galt, on retrouve un lotissement qui précède l'éventuel lotissement avec ruelle si caractéristique du développement urbain de Montréal. Lors de la densification du cadre bâti, l'absence de cette ruelle a entraîné une typologie particulière qui donne accès à la cour arrière par une porte cochère. Les bâtiments sont généralement en brique avec des corniches élaborées et des détails de maçonnerie. Les fenêtres sont verticales et comportent des vitraux. On retrouve des bâtiments de deux ou trois étages.

21.1.4 Le boulevard Lasalle

Construit uniquement du côté intérieur des terres, le boulevard Lasalle permet une vue imprenable, d'abord sur la digue et ses aménagements, puis sur le fleuve Saint-Laurent. Le cadre bâti présente des constructions généralement originales dans une géométrie de terrain hors du commun. Tous les bâtiments sont en pierre ou en maçonnerie de brique. Le gabarit et l'implantation parallèle aux rues secondaires sont des éléments caractéristiques forts.

21.1.5 Le secteur Rielle et de Verdun

En 1907, la digue détermine la limite sud de la zone protégée de la crue des eaux. Ce territoire se développera plus rapidement que la zone plus au sud. La digue se terminait alors à la limite sud des terrains de la rue Willibrord. Le cadre bâti est assez hétérogène, constitué d'immeubles de deux ou trois étages avec escalier extérieur pour l'accès aux étages, il s'est développé au cours de la vague de 1900 à 1920. Le lotissement est

constitué de lots de largeur conventionnelle, assez profonds et dotés de ruelles. Ce sont généralement des bâtiments en brique avec des corniches élaborées et des détails de maçonnerie. Les fenêtres sont verticales et comportent des vitraux. La rue Verdun reprend un peu la typologie commerciale de la rue Wellington, avec ses immeubles de trois étages, ses hautes vitrines de façade, ses corniches et ses balcons en alcôve pour les étages supérieurs résidentiels.

21.1.6 Le secteur des avenues

De la 1^{re} jusqu'à la 6^e Avenue, le cadre bâti, de part et d'autre de la rue de Verdun, est très uniforme. Constitué généralement d'immeubles de trois étages avec escalier extérieur pour l'accès aux étages, il s'est développé à partir du début du XX^e siècle sur un lotissement de largeur conventionnelle mais de profondeur plus restreinte et comprenant des ruelles en « H »; le secteur est dense. Ce sont généralement des bâtiments en brique avec des corniches élaborées et des détails de maçonnerie. Quelques immeubles ont des façades de pierre. Les fenêtres sont verticales et comportent des vitraux. La rue de Verdun se prolonge dans ce secteur avec la même typologie originale que le secteur précédent. Elle compte aussi des immeubles civiques imposants dont l'église Notre-Dame-de-Lourdes et l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur.

21.1.7 Le secteur Woodland et Verdun

À partir de la rue Desmarchais, le cadre bâti prend une composition différenciée des développements précédents. En évoluant vers le sud, l'espace se dégage et la hauteur des bâtiments se généralise à deux étages. Il y a peu d'escaliers extérieurs mais la présence des balcons avant s'affirme. Formant au nord une ensemble plutôt hétérogène, le développement devient très homogène. Les bâtiments sont généralement parés de brique, avec des corniches élaborées et des détails de maçonnerie. Les fenêtres sont verticales, hautes et ornées de vitraux; elles sont souvent combinées en groupes de deux ou trois. Des balcons profonds, aux boiseries raffinées ornent les façades.

21.1.8 Le voisinage ouest

Ce secteur est situé entre le canal de l'aqueduc et la rue Bannantyne. Ce secteur s'est construit principalement après 1950. Ce sont majoritairement des duplex en rangée construits sur la base de quelques modèles originaux. La qualité de ce secteur découle de la qualité des matériaux d'origine et de l'harmonie générale. Certains îlots bénéficient aussi de la présence de la morphologie des lotissements d'origine qui ont entraîné la planification d'espaces verts publics.

21.1.9 Un projet « National Housing Act »

Sur les mêmes typologies que le secteur Crawford, on retrouve un projet urbain aménagé autour d'un parc, mais, cette fois, inscrit dans la trame de rue orthogonale de la ville. Constitué d'immeubles de 1 ½ étage recouverts d'un parement de brique, ce projet est aussi construit sur la base de plans d'architecture primés. L'homogénéité des hauteurs, des matériaux, des pentes de toit, du mode d'implantation et du paysagement contribue à la qualité de l'ensemble.

21.1.10 Le voisinage sud

De l'hôpital Douglas à la limite de la municipalité, on retrouve un cadre bâti assez hétérogène de basse densité. Développé à partir des terres du fleuve vers l'intérieur, on y retrouve diverses typologie exprimant les modes d'habitation. Le secteur est essentiellement résidentiel, soit unifamilial ou bifamilial. Les immeubles majoritairement détachés sur des terrains individuels. La typologie « War Time » implantée dans un projet intégré décrite plus haut s'est aussi implantée dans ce secteur sur des terrains lotis préalablement dans une trame conventionnelle. Les immeubles du secteur sont généralement de bonne facture, avec parement de brique et/ou de pierre, avec toiture soit plate avec mansardes ou toits à pignon. Ce sont des constructions un peu plus récentes que le reste de la ville, bien que certains immeubles plus anciens y soient présents.

c. Les secteurs urbains d'intérêt

21.U.1 L'Île des Soeurs

Dans le prolongement du plan d'implantation original de l'Île des Soeurs, le projet de développement s'est poursuivi sur les principes originaux. L'architecture y est soignée et l'implantation crée un ensemble urbain intéressant. Les constructions, plus récentes, utilisent des matériaux nobles comme la brique et la pierre. L'aménagement continue de proposer la séparation des espaces piétonniers et automobiles. Il favorise toujours diverses typologies d'habitation d'une densité suffisante pour permettre la création d'espaces verts et communautaires importants. La mise en valeur des espaces naturels et l'accès au fleuve demeurent au centre du concept.

d. Les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle

Les édifices de culte

177, avenue de l'Église
4155, rue Wellington
4322, rue Wellington
351, rue Willibrord

Chalmers United Church (Montreal Korean United)
Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
St. Clement's Anglican Church
St. Willibrord's Catholic Church

Les édifices scolaires

454, avenue Caisse
320, avenue de l'Église
200, rue Galt
5257, avenue de Verdun

École Notre-Dame-de-la-Paix
Académie Saint-Joseph
Académie Richard
École Woodland

Les édifices publics

4000, boulevard La Salle
4110, boulevard La Salle
6500, boulevard La Salle
6875, boulevard La Salle
4555, avenue de Verdun

Hôpital Général du Christ-Roi
Auditorium de Verdun
Natatorium
Protestant Hospital for the Insane
Hôtel de Ville de Verdun

Les édifices commerciaux

980, 1 ^{re} Avenue	Bell Canada
475, avenue de l'Église	Ancien Hôtel de Ville
4026, rue Wellington	Banque de Montréal – Succ. Wellington et Church
4073, rue Wellington	Banque d'Hochelaga
4214, rue Wellington	Banque d'Épargne – Succ. Wellington et Galt
4546, rue Wellington	Édifice commercial
201, rue Berlioz	Station Service Esso – Mies Van der Rohe

Les édifices industriels

444, place de la Poudrière	British Munitions Supply Co.
----------------------------	------------------------------

Les habitations

703-707, rue Gordon	Maison urbaine
5695, boulevard LaSalle	Maison bourgeoise
7244, boulevard LaSalle	Maison Étienne Nivard de Saint-Dizier
3267, rue Wellington	Maison urbaine
3513, rue Wellington	Maison urbaine
3523, rue Wellington	Maison urbaine
201, rue Corot	Habitations multiples – Mies Van der Rohe
100 et 200, rue de Gaspé	Habitations multiples – Mies Van der Rohe

3.2.3 Le patrimoine archéologique

L'arrondissement de Verdun comprend deux espaces distincts : une plaine alluviale sur l'île de Montréal et l'île des Sœurs, anciennement île Saint-Paul, toutes deux comportent des berges sur le fleuve Saint-Laurent. Ces espaces dont les côtes respectives sont originellement séparées par un chenal d'environ 500 mètres de largeur, présentent des conditions environnementales radicalement différentes. Verdun est caractérisé par une basse terrasse, de 15 à 20 mètres d'élévation, et une topographie relativement plane, ce qui en fait un lieu susceptible d'être affecté par les inondations saisonnières. L'île des Sœurs est constituée d'une section basse, des côtés sud et ouest, et d'une terrasse élevée du côté nord-est. Ces conditions font en sorte que le territoire de Verdun a pu être occupé par des groupes amérindiens de l'époque préhistorique, depuis environ 4 000 ans avant aujourd'hui.

Au XVII^e siècle, Verdun est un fief noble de la seigneurie de l'île de Montréal, appartenant au major Zachary Dupuis. Ce dernier en fait don en 1673, à Marquerite Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame. Les Sœurs de la Congrégation qui sont déjà propriétaires de la ferme Saint-Gabriel, ajoutent ainsi de nouvelles terres agricoles à leur propriété, elles construisent bientôt des bâtiments. Au début du XVIII^e siècle, on trouve donc une grange et une maison de pierre et peut-être un ouvrage fortifié, en bordure du fleuve, sur le fief Verdun. Le premier chemin terrestre, l'ancêtre de l'actuel boulevard LaSalle, est ouvert en bordure du fleuve au XVIII^e siècle. L'avenue de l'Église et la rue Wellington sont ensuite aménagées pour faciliter les transports. Les activités agricoles se poursuivent sur les terres de Verdun et le village est créé en 1876.

L'évolution de l'île Saint-Paul diffère de ce schéma. Au cours du dernier quart du XVII^e siècle, Jacques LeBer se porte acquéreur de la portion nord de l'île et y érige une ferme fortifiée sur la haute terrasse de la berge nord-est. Il devient ensuite propriétaire

de la section sud de l'île qui demeure boisée. À sa mort, sa fille Jeanne hérite des terres de l'île Saint-Paul, ce qui équivaut à les remettre à la Congrégation de Notre-Dame. Les Sœurs de la Congrégation cèdent leur fief de Verdun au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle et acquièrent le dernier tiers de l'île Saint-Paul, devenant ainsi les seules propriétaires. La Congrégation veille au développement agricole de l'ensemble de l'île Saint-Paul, d'abord avec la construction de la ferme Saint-Paul, du côté nord-ouest de l'île, puis de la ferme Sainte-Famille, sur les terres hautes du côté nord-est. Les activités agricoles s'y poursuivent jusque vers 1957, année de l'abandon des activités à la ferme Sainte-Famille.

La construction de la ferme Sainte-Famille est entreprise rapidement suite à l'incendie de la ferme Saint-Paul, sur un terrain situé au sud de l'emplacement de la ferme Leber. Les premiers bâtiments sont destinés à l'élevage : une étable en forme de rotonde, une écurie et une porcherie en brique ainsi qu'une grange et des dépendances en bois. La maison est érigée en brique rouge et est bordée d'une chapelle et d'un presbytère. Diverses modifications sont apportées au bâti notamment à la suite d'un incendie en 1929, les activités agricoles s'y poursuivent jusqu'en 1957. Une inspection visuelle de surface effectuée en 1991, a permis d'identifier plusieurs des bâtiments de la ferme. L'emplacement a depuis été utilisé pour la construction domiciliaire (Archéocène 1991).

L'arrondissement de Verdun compte deux sites archéologiques répertoriés. Tous deux sont localisés sur l'île des Sœurs : la ferme LeBer et un site amérindien préhistorique. De plus, la maison historique Étienne-Nivard-de-Saint-Didier, érigée par les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame au début du XVIII^e siècle, est toujours en place en bordure du boulevard LaSalle.

a. Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel

21.AP.1 – Île des Soeurs

L'île des Sœurs comportait autrefois, à son extrémité sud, une vaste zone marécageuse. Ce type d'environnement est particulièrement prisé par les populations amérindiennes de la période préhistorique, pour sa capacité à fournir différentes espèces de ressources. Une bonne part de l'environnement original a été modifiée par l'ajout de remblais, mais l'examen des photographies aériennes anciennes indique que certains emplacements, à proximité du lac, peuvent être intacts.

La section nord-est de l'île des Sœurs est caractérisé par une élévation de la berge nettement supérieure à celle des terres avoisinantes. Cette particularité en fait un lieu particulièrement favorable pour l'occupation humaine puisqu'elle diminue les risques d'inondation et offre un poste d'observation naturel. Deux sites archéologiques ont d'ailleurs été découverts dans cet environnement : la ferme LeBer (BiFj-1) et un site amérindien préhistorique (BiFj-49).

21.AP.2 – Zone côtière

La bordure de l'île de Montréal comprend les rives et quelques îles mais également le chemin qui en suit le pourtour et les terres qui le bordent. Ces emplacements peuvent avoir été utilisés au cours des périodes préhistorique et historique selon divers choix d'établissement, en fonction de l'époque et des populations concernées.

Berge et îles de Verdun

Les avancées de terres, les baies, les chenaux et les îles forment des environnements particuliers qui permettent d'exploiter les ressources dans le cadre d'activités de chasse et de pêche. Quand ces formations se trouvent de plus situées sur un axe de communication majeur, comme c'est le cas ici, les probabilités d'y retrouver des vestiges de campements amérindiens préhistoriques ou des occupations européennes fortifiées ou rurales datant des XVII^e et XVIII^e siècles, croissent de façon importante. Cet état de fait est d'ailleurs confirmé par les sites archéologiques répertoriés sur l'île des Sœurs et dans les arrondissements voisins. Certaines des modifications faites au cours des XIX^e et XX^e siècles, particulièrement l'ajout de remblais et la construction de la digue, ont souvent eu comme conséquence de favoriser la protection des vestiges archéologiques présents en sous-sol.

Exutoire de la rivière Saint-Pierre

L'ancienne embouchure de la rivière Saint-Pierre qui se trouve aujourd'hui approximativement dans l'axe de la rue Rhéaume, constitue un environnement favorable à l'occupation humaine. Le lieu peut donc avoir conservé l'empreinte des campements des groupes amérindiens de la période préhistorique et celle des activités rurales des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. De plus, des bâtiments industriels et commerciaux spécialisés datant de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle : tannerie, usine de teinture, entrepôts de glace et de charbon de même que la station de pompage des égouts municipaux, sont historiquement regroupés entre le boulevard LaSalle et la digue, de l'avenue Hickson jusqu'à la rue May. L'endroit est traversé par les rues Hickson, Troy, Lafleur, anciennement Pacific et Rhéaume ainsi que par le boulevard du Cerf-Volant. Les espaces libres de construction moderne et les emprises de ces rues peuvent toujours receler des vestiges de ces anciens bâtiments.

Digue de Verdun

La construction de la digue s'amorce en 1896, elle est périodiquement rehaussée et élargie jusque vers 1915. Cet ouvrage, toujours visible par endroit, constitue une mesure de protection, contre les crues et les inondations saisonnières qui affectent le village de Verdun. La digue débute à proximité de l'exutoire du canal de l'Aqueduc et se poursuit vers l'ouest, en suivant le contour de la berge originale du fleuve, elle dépasse légèrement l'axe de l'avenue Willibrord, avant de remonter vers le nord jusqu'à la rue de Verdun. Cet ouvrage de génie permet de retracer l'emplacement de l'ancienne berge, tout comme elle en a assuré la protection contre l'érosion. La digue est, en elle-même, un aménagement caractéristique de l'arrondissement Verdun, puisqu'il ne s'en trouve aucune autre sur l'île de Montréal.

Chemin du Bas-Lachine

Le chemin du Bas-Lachine, aussi appelé *Lower Lachine Road*, longe la berge sud de l'île de Montréal. Cet axe qui part de Ville-Marie pour rejoindre le chemin du Bord-de-L'Eau à Lachine, traverse également Côte Saint-Paul et LaSalle, il occupe une place prépondérante dans l'utilisation du territoire. Son tracé correspond approximativement à celui de l'actuel boulevard LaSalle. Ce chemin traverse le front des terres agricoles occupées au XIX^e siècle ce qui implique que des vestiges des maisons et des dépendances érigées en bordure du chemin, peuvent avoir été conservés en sous-sol. La présence de la maison Étienne-Nivard-de-Saint-Dider illustre cet état de fait.

b. Les secteurs d'intérêt archéologique

21.A.1 – Ferme Saint-Paul

La ferme Saint-Paul construite en 1788, est la première exploitation agricole des Sœurs de la Congrégation sur l'île Saint-Paul. Les fermes Saint-Paul et Saint-Gabriel sont d'ailleurs judicieusement situées l'une par rapport à l'autre, puisque la ferme Saint-Paul est aménagée sur l'éperon ouest de l'île des Sœurs. Le déplacement entre les deux fermes implique de franchir le chenal, à l'aide d'un bac ou d'un pont de glace. Cette nouvelle ferme met un terme à l'utilisation des bâtiments de la ferme LeBer. L'exploitation est contrôlée directement depuis l'administration centrale de la Congrégation qui l'utilise pour répondre aux besoins alimentaires et en bois de ses diverses institutions. La ferme est prospère et compte de nombreux bâtiments : maison principale en pierre, grange, silo, atelier de métier, forge, buanderie, hangars et autres dépendances. Elle est la proie d'un violent incendie en 1918. Le Conseil général de la Congrégation prend alors la décision de reconstruire sur les terres hautes de l'île, du côté nord-est, la ferme Sainte-Famille. L'emplacement de la ferme Saint-Paul a d'abord été réutilisé pour aménager un terrain de golf, il est maintenant occupé par des bâtiments. L'examen des photographies aériennes anciennes suggère toutefois qu'une portion de la berge originale a pu être préservée, derrière le bâti de la rue du Golf.

21.A.2 – Hôpital Douglas

Fondée en 1881, l'institution connue sous le nom de *Protestant Lunatic Asylum* achète en 1887 deux terres appartenant à Henry et Daniel Hadley. On y ajoute une terre acquise de John Greenshields et le don d'une dernière terre complète la propriété. Ce territoire comporte plusieurs bâtiments et pavillons construits depuis 1881.

c. Les sites archéologiques

BiFj-001, ferme Leber de l'île des Soeurs

Mesure de protection : site archéologique à protéger

Thème : complexe agricole

La ferme LeBer fait partie des propriétés du marchand Jacques LeBer, les bâtiments de ce complexe ont possiblement été utilisés pour la traite des fourrures. Le site LeBer comprend de multiples aménagements : maison, grange, étable, écurie, boulangerie, four à chaux, mur d'enceinte, palissade de pieux et autres. Lors du passage de la propriété aux mains des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, ces dernières limitent leurs investissements à des modifications mineures aux bâtiments, elles amorcent plutôt la construction de la ferme Saint-Paul. L'emplacement de la ferme LeBer n'a donc pas été réutilisé sauf pour y déposer des remblais en surface, il est toujours libre de bâti. Les diverses recherches archéologiques ont démontré la présence de vestiges en très bon état de conservation. De plus, des indices d'une occupation amérindienne à la période préhistorique, Sylvicole moyen, ont été mis au jour (Webster 1970 Ethnoscop 1997 Archéocène 1994).

BiFj-049, site amérindien préhistorique de l'île des Soeurs

Mesure de protection : site archéologique à protéger

Thème : occupation amérindienne / rite funéraire / sépulture

Ce site préhistorique est à composantes multiples car il recèle des éléments représentatifs de plusieurs groupes et périodes : Archaïque, Sylvicole moyen et supérieur. La première époque est représentée par un foyer ouvert, dont la datation au

C14 a produit une date de 4 000 ans avant aujourd'hui. La particularité de ce vestige est qu'il se trouve maintenant à une profondeur de plus de deux mètres, conséquence des remblais modernes déposés sur la surface originale, cette situation a probablement contribué à la préservation des vestiges. Le site compte également des éléments représentatifs des époques Sylvicole moyen et supérieur : des tessons de poterie, des outils lithiques et des débris de taille. Une sépulture datant de l'époque Sylvicole, a été également enregistrée (Ethnoscop 1997, Archéocène 1998).

BiFj-078, digue

Mesure de protection : site archéologique à protéger

Thème : aménagement en rive / ouvrage de génie

La construction de la digue en bordure du fleuve Saint-Laurent, s'amorce en 1896, elle est périodiquement rehaussée et élargie jusque vers 1915. Cet ouvrage de génie, toujours visible par endroit, a constitué une mesure de protection contre les crues et les inondations saisonnières qui affectent Verdun. La digue s'amorce à proximité de l'exutoire du canal de l'Aqueduc et se poursuit vers l'ouest, en suivant le contour de la berge originale du fleuve, elle dépasse légèrement l'axe de l'avenue Willibrord, avant de remonter vers le nord jusqu'à la rue de Verdun. Cet ouvrage de génie permet de retracer l'emplacement de l'ancienne berge, tout comme elle en a assuré la protection contre l'érosion. La digue est, en elle-même, un aménagement caractéristique de Verdun puisqu'il ne s'en trouve aucune autre sur l'île de Montréal. Un relevé en coupe de cet ouvrage a été effectué en 2003 (SACL 2003).

d. Les biens culturels à statut

La notion de bien culturel intègre, d'une part, les sites archéologiques classés et les biens archéologiques classés et, d'autre part, les sites historiques classés et les monuments historiques classés ou reconnus, l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, l'arrondissement naturel de Saraguay, les monuments cités et les sites du patrimoine. Ces biens ont fait l'objet d'un examen à partir de la documentation disponible afin d'en déterminer l'intérêt archéologique et, en conséquence, la nécessité d'évaluer plus avant le potentiel archéologique d'un lieu et d'assurer la protection du patrimoine archéologique. Seuls les grands ensembles à statut ont été cartographiés, les autres biens culturels où des mesures de protection sont requises, sont listés par arrondissement.

4. Bibliographie

Ouvrages généraux

BEAUREGARD, Ludger. « Géographie historique des côtes de l'île de Montréal », *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 28, nos 73-74, avril-septembre 1984, pp. 47-62.

COMMISSION DES BIENS CULTURELS. *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec*, Tome II, Québec, Les Publications du Québec, 1991, 565 p.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal*. 12 volumes.

LINTEAU, Paul-André. *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 1992, 608 p.

MARSAN, Jean-Claude. *Montréal en évolution : Historique de développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais*, 3^e éd., Laval, Éditions du Méridien, 1994, 515 p.

ROBERT, Jean-Claude. *Atlas historique de Montréal*, Montréal, Art Global/Libre Expression, 1994, 167 p.

VILLE DE MONTRÉAL. *Le patrimoine de Montréal*, Montréal, Ville de Montréal et Ministère de la Culture et des Communications, 1998, 168 p.

VILLE DE MONTRÉAL. *Répertoire bibliographique sur le patrimoine archéologique de Montréal*, 2004

www2.ville.montreal.qc.ca/urb_demo/domaines/archeo/bib_recherche.htm

Bibliographie spécifique de l'arrondissement

« Procès-verbaux sur la commodité et incommodité dressés dans chacune des paroisses de la Nouvelle-France par Mathieu-Benoit Collet, procureur général du roi au conseil supérieur de Québec » dans *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1921-1922*, Québec, Ls-A. Proulx, Imprimeur de Sa Majesté le Roi, 1922, pp. 264-362

Paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de Verdun, [Verdun], 2001, 378 p.

COMMISSION DE TOPONYMIE. *Noms et lieux du Québec. Dictionnaire illustré*, Québec, Les Publications du Québec, 1994, 925 p.

DES ROCHERS, Jacques. *Essai de synthèse ethnohistorique du secteur des Rapides de Lachine. Rapport final*, Montréal, Communauté urbaine de Montréal, Service de la mise en valeur du territoire, Division de l'aménagement, Ministère de la Culture et des Communications, juin 2001. 160 p.

DÉZIEL, Julien. *Essai d'histoire de Verdun 1665 1876-1976*, [Verdun], Comité du centenaire, 1976, 241 p.

GAUTHIER-LANDREVILLE, Marie-Anne. *L'Île-Saint-Paul, Île-des-Sœurs près Montréal*, Montréal, Éditions de la Congrégation de Notre-Dame, 1970, 367 p.

GRAVEL, Denis. *Verdun 125 ans d'histoire 1875-2000*, Montréal, Société de recherche historique Archiv-Histo Inc., 2000, 318 p.

LAURIN, J.E. *Histoire économique de Montréal et des Cités et Villes du Québec*, Les Éditions J.E. Laurin, 1942, 287 p.

TREMBLAY, Rosaire. *Ponts du Québec*, Québec, Ministère des Transports, Direction des communications, [1975], 284 p.

WRIGHT, Frederick. "The City of Verdun. The Working Men's Paradise", *Canadian Municipal Journal*, 1915, Vol. XI, no 9, pp. 318-323

Photographies aériennes

ADAMS, John. *Map of the city and suburbs of Montreal*, 1825. Bibliothèque de l'université McGill, Département des livres rares et des collections spéciales.

Cartes

BELLIN, Jacques-Nicolas. *Carte de Lisle de Montreal et de ses environs*, 1744, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.

Cote : G 3452 M65 1744 B4

BOUCHETTE, Joseph. *Topographical map of the province of Lower Canada*, 1815. Londres, W. Faden.

CHAUSSEGROS DE LÉRY, Gaspard. *Plan de la ville de Montreal en Canada*, 10 août 1717. Archives nationales (France), Centre des Archives d'Outre-Mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique Septentrionale, no 473

GOAD, Charles E. *Atlas of Montreal*, 1890, Volume I et 2, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal

Cote : G 1144 M65G475 G6 1890 CAR #1 et #2

GOAD, Charles E. *Plan of the City of Montreal*, 1909, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, Volumes I à 12, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal et Direction du développement urbain de la Ville de Montréal.

HOPKINS, H.W. *Atlas of the City and Island of Montreal*, 1879, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal

Cote: G1144 M65G475 H6 1879 CAR

JOBIN, André. *Carte de l'île de Montréal*, 1834, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal

Cote : G 3452 M65 1834 J63 CAR

JOURDAIN dit LABROSSE, Paul. *Plan de la ville et des faubourgs de Montréal*, 1767. Archives nationales du Canada, NMC-16687 [2 sections] H2/340 Montréal 1767.

LEVASSEUR DE NÉRÉ, Jacques. *Plan de la ville de Montréal*, 1704. Archives nationales (France), Centre des Archives d'Outre-mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique Septentrionale, no 468A.

MELISH, John. *Plan of Montreal, with a Map of the Islands & adjoining Country*, 1815, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.

Cote: G 3454 M65 1815 M4

PINSONEAULT, A.-R. *Atlas of the Island of Montreal and Ile Bizard*, 1907, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal

Cote: G 1144 M65G475 P5 1907 CAR

SERVICE DE GÉOMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL. *Ortho photo noir et blanc*, 2000, Navigateur urbain.

SERVICE DE GÉOMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL. *Ortho photo noir et blanc*, 2002, Navigateur urbain.

SITWELL, H.S. *Fortification Surveys Canada. Contoured plan of Montreal and its environs, Quebec*, 1868-1869, Archives nationales du Canada, Ottawa
Cote: V40/300/1867

UNDERWRITERS SURVEY BUREAU. *Insurance plan of the City of Montreal*, 1952, 1953, 1954, 1955, 1957, 1959, 1961, 1962, 1963, 1964, 1966, 1967, 1972, Volumes 1 à 10, 12 à 17, 19 à 21,

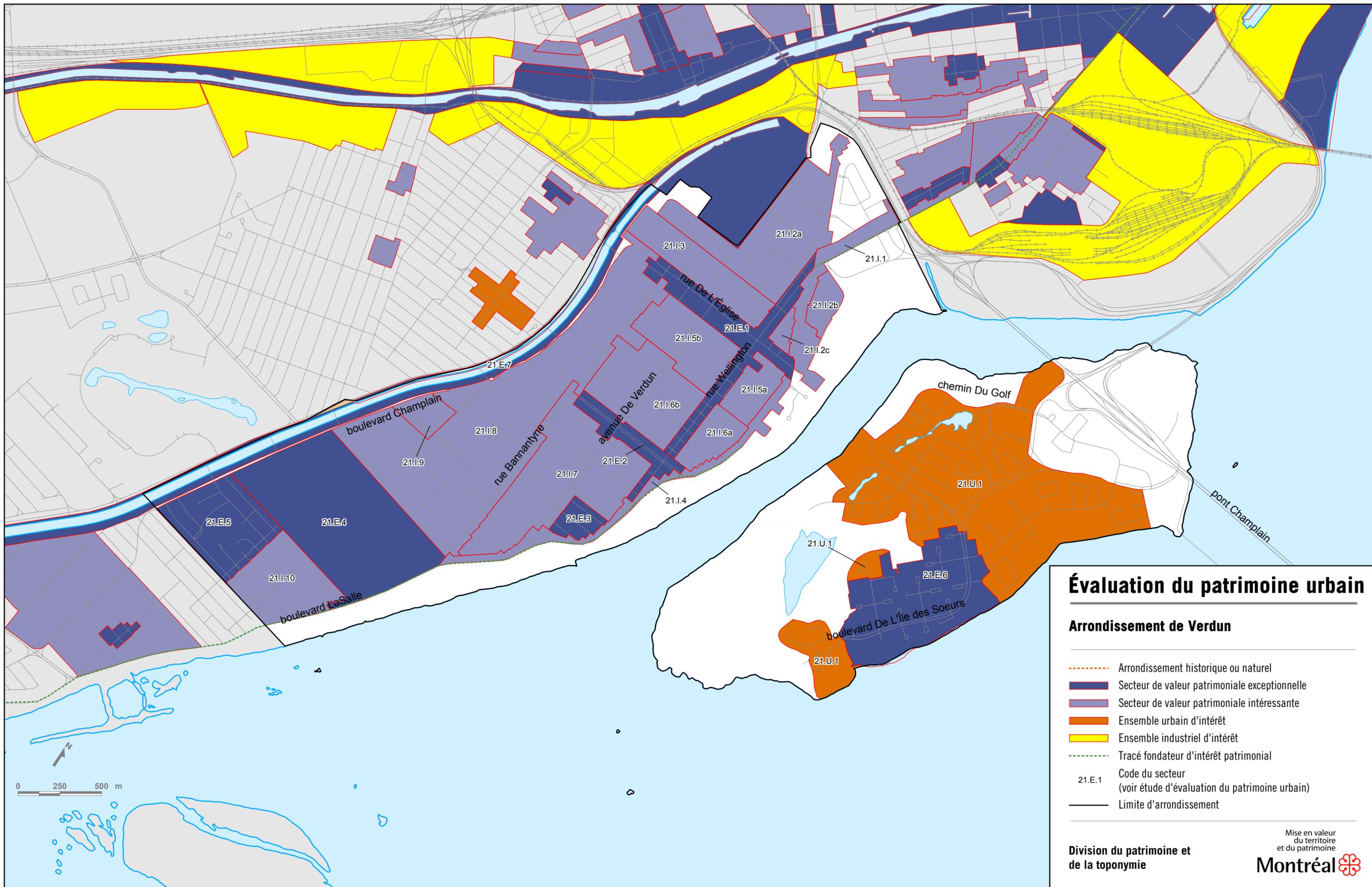
5. Annexes (voir cartes à la fin du document)

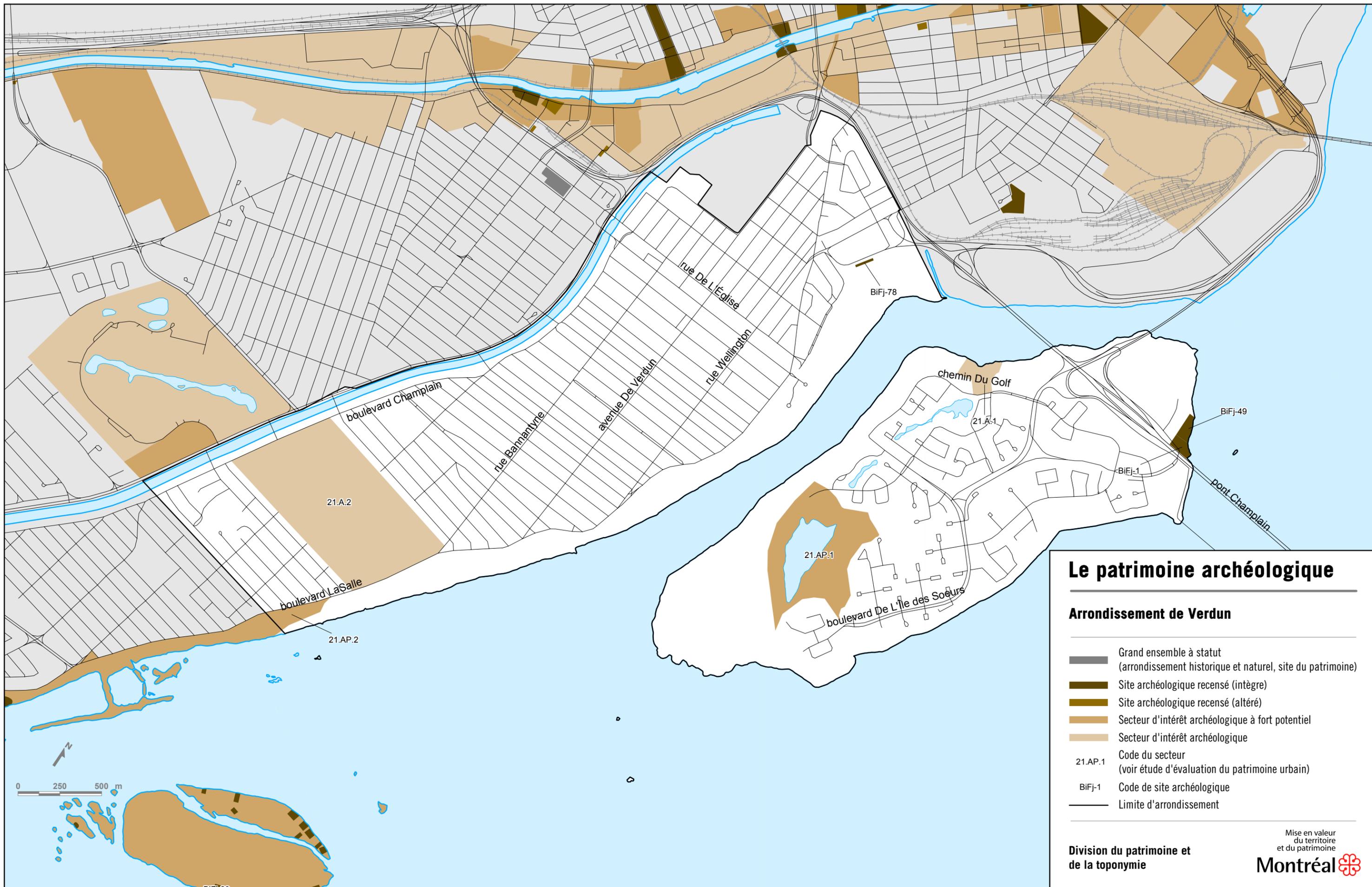
5.1 Carte de l'île de Montréal, André Jobin, 1834, BNQ

5.2 Carte synthèse : évaluation du patrimoine urbain

5.3 Carte synthèse du patrimoine archéologique

-
1. Ces critères sont issus du document de travail *Guide de gestion des études patrimoniales* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en 2001 et révisé en 2003.
 2. Ces critères sont inspirés du *Guide d'évaluation des biens culturels et des districts historiques* de la Ville d'Ottawa, 1987.
 3. Conformément au document de travail *Citation et constitution de sites du patrimoine* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en novembre 2003.
 4. Ces critères sont issus du document de travail *Guide de gestion des études patrimoniales* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en 2001 et révisé en 2003.
 5. Ces critères sont issus du *Plan du réseau des Lieux historiques nationaux du Canada : La commémoration du patrimoine bâti canadien de l'ère moderne* préparé par Parcs Canada en 2001.
 6. Ces critères proviennent de *l'Évaluation du patrimoine industriel : critères généraux*, préparé par Archémi pour le compte de la Ville de Montréal en 2003.
 7. Ces critères sont inspirés du *Guide d'évaluation des biens culturels et des districts historiques* de la Ville d'Ottawa, 1987.





Le patrimoine archéologique

Arrondissement de Verdun

-  Grand ensemble à statut
(arrondissement historique et naturel, site du patrimoine)
-  Site archéologique recensé (intègre)
-  Site archéologique recensé (altéré)
-  Secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel
-  Secteur d'intérêt archéologique
- 21.AP.1 Code du secteur
(voir étude d'évaluation du patrimoine urbain)
- BiFj-1 Code de site archéologique
-  Limite d'arrondissement